

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 24 novembre 2022

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 13

Votants : 18

Excusés : 2

Procurations : 5

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LOBBE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Julie CARCUAC, Chantal GARCIA,

Pouvoirs : M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Mme Amandine DORIZON donne pouvoir à Mme Véronique MAGNANI

Mme Hélène SIMOUN donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

M. Pierre LIACHENKO donne pouvoir à Mme Marie-Christine RONCHINI

M. Eric LONGUEVILLE donne pouvoir à M. Alain BARBON

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 34

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations. Elle propose l'insertion de 2 points à l'ordre du jour à savoir :

Demande de subvention à la Région au titre du label BOURG CENTRE

Demande de subvention à la Région au titre du fonds de concours

Elle soumet la proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'insertion à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 octobre 2022

Madame le Maire soumet le compte rendu à l'approbation.

Madame RONCHINI souhaite connaître la procédure d'adressage, Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche qui permettra un meilleur repérage de voies de la commune.

Après avoir sollicité de nouvelles questions et sans proposition, Madame le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

Travaux/Aménagement du territoire

Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire : choix des entreprises

Travaux de réhabilitation de la cantine : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les projets visés en objet et précise qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée dans ce sens. Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 2 0 51 630 € HT.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre (voir rapport ci-joint), Madame le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom entreprise	Montant de l'offre	Décision du conseil municipal
1	Gros œuvre	Bourdarios	277 444,25 € H.T.	Approuvé
2	Charpente / Couverture / Zinguerie	Alves Frères	221 385,69 € H.T.	Approuvé
3	ITE	Embellie Façades	109 996,98 € H.T.	Approuvé
4	Menuiseries extérieures	BSA	201 195,33 € H.T.	Approuvé
5	Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds	Descouls	125 863,24 € H.T.	Approuvé
6	Menuiseries intérieures bois	CIMSO	99 730,11 € H.T.	Approuvé
7	Cuisine	Bichard Equipement et CP Install	203 120,91 € H.T.	Approuvé
8	Electricité	Tournier	56 147,00 € H.T.	Approuvé
9	CVC / Plomberie	Bourrié	507 033,63 € H.T.	INFRUCTUEUX
10	Carrelage / Faïence / Sols souples	Lacaze	83 054,50 €	Approuvé
11	Peintures	Acti Renov	39 624,79 € H.T.	Approuvé
12	Terrassement / VRD	STPH	182 561,35 € H.T.	Approuvé
13	Espaces verts	MPE Midi-Pyrénées Environnement	44 298,45 € H.T.	INFRUCTUEUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions telles que visées dans le tableau ci-dessus.

Convention entretien éclairage public : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public a été mis en place par le SDE. Ce service assure par son conseil et son suivi des conventions la maintenance des réseaux. L'adhésion à ce service est formalisée par une convention tripartite entre la commune, le SDE et l'entreprise retenue. Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

La participation communale est calculée en fonction du nombre et du type de foyers lumineux, d'un prix unitaire en prenant compte de l'état du patrimoine à la date de la proposition. Une subvention de 5 euros par foyer lumineux et par an sera versée à la commune par le SDE. Cette aide sera majorée de 1 euro par point lumineux et par an pour les sources inférieures à 100 Watts.

Madame le Maire précise que suite à l'appel d'offres, 2 entreprises ont déposé une proposition, à savoir :

- L'entreprise DEMARAIS : 14 492 €
- L'entreprise BOUYGUES : 12 557.10 €

Madame le Maire propose d'approuver la proposition formulée par le SDE, à savoir l'entreprise Bouygues pour un montant de **12 557.10 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Manifeste son intention d'adhérer au service d'aide à l'entretien de l'éclairage public
- Autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de l'éclairage public
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise BOUYGUES telle que précisée ci-dessus

Délibération portant suppression d'emplacement réservé

Sans objet

Finances

Vente matériel cantine

Madame le Maire le Maire propose dans le cadre des travaux de réhabilitation de la cantine de céder du matériel non réutilisable. Il

s'agit de :

Matériel :

- Sauteuse
- Piano
- Plaque coupe-feu
- Marmite
- Friteuse à gaz
- Four à gaz

Elle précise que cette vente est ouverte à tous et rappelle l'obligation de publicité. Elle propose :

Mise en publicité :

- Affichage mairie
- Durée 2 semaines à partir du 27 novembre 2022
- Fin : 10 décembre 2022, 17h

Elle propose les modalités financières ci-dessous :

Montant attendu :

Minimum 3 500 euros

Elle soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre le matériel cantine listé aux conditions susvisées.

Décision modificative n°1 budget annexe café bar restaurant et n°3 budget général

Madame le Maire soumet la décision modificative n°1 au vote de l'assemblée délibérante.

Article (dépenses)	Montant	Article (dépenses)	Montant
6161	-5	658	+5

Elle soumet ensuite la décision modificative n°3 au vote de l'assemblée délibérante.

Article (dépenses)	Montant	Article (dépenses)	Montant
2051	+ 4 000	2318	-4 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les décisions modificatives telles que listées aux ci-dessus.

Agenda

Madame le Maire explique que celui-ci est en cours d'élaboration et précise qu'il sera remis aux conseillers municipaux à l'occasion du conseil suivant.

Questions diverses/Informations

Madame le Maire présente Mme Valérie BOISELLIER, arrivée dans la commune le 07 novembre 2022 pour assurer les fonctions de gestionnaire administrative et comptable.

22h05 : fin du CM